

Vous nous présentez une proposition de « vœu collectif » à l'aube d'une nouvelle année, rien de plus banal à priori... Ce qui l'est moins venant de « certains » élus locaux, c'est tout autant l'identité du destinataire (le gouvernement) et l'objet du vœu (la formation professionnelle des agents de la fonction publique) !. C'est déjà suffisant pour éveiller ma curiosité, et surtout mes recherches propres sur l'actualité de ce sujet.

Si je lis bien votre texte, vous demandez à payer davantage de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) tout de suite... pour avoir à payer moins de dépenses de formation aux agents de la mairie plus tard !. Sur ce principe, vous vous opposez à la réduction de 10 % de la cotisation versée chaque année au CNFPT, qui va passer de 1 % à 0,9 % de la masse salariale de la mairie pour les exercices 2012 et 2013. Vous reprenez l'argumentation mise en ligne sur le site internet du CNFPT, qui énonce que cette décision « va remettre en cause la qualité du service public local » par une moins bonne prise en charge des programmes de formations offerts aux agents par le CNFPT.

Ce qui m'a incité à approfondir ce sujet, c'est comme souvent, l'absence de données chiffrées qui valideraient votre position !. Le montant de cette cotisation était égale à 45 352 euros en 2010 (Cf compte administratif) contre 39 472 euros à la fin 2008 (début de votre mandat) pour une prévision estimée à 54 700 euros au budget 2011. **Pour ceux qui en douteraient encore, la forte croissance de cette cotisation depuis 3 ans (+38,6 %) est un indicateur de plus, qui confirme la dérive de votre gestion au niveau des charges de personnel sur cette même période. J'ai déjà alerté sur ce point à plusieurs reprises...** Je ne vois nulle part un tableau de synthèse sur la formation professionnelle, annexé à votre texte : combien de bénéficiaires depuis 3 ans ? ; nature des formations et impact en terme de promotion ou augmentation de salaire des agents concernés ?, ect... ; comme si le fait de payer une cotisation au CNFPT devait vous exonérer du suivi au quotidien de ce dossier !.

Je devine alors, derrière votre démarche, une volonté de manipulation politique de l'ensemble des élus de cette assemblée mais aussi des agents de la fonction publique et de nos concitoyens. Dans votre posture idéologique, votre seul objectif est le soutien à un socialiste, Mr François DELUGA, Président du CNFPT depuis avril 2009. Vous vous gardez bien d'expliquer aux élus locaux, notamment à ceux de votre majorité, que la baisse de la cotisation a été proposée par un sénateur, sur des recommandations de la Cour des Comptes.

C'est donc à l'ensemble du Conseil Municipal que je m'adresse pour expliquer ici que la Cour des Comptes a mis en évidence l'existence d'un important matelas de trésorerie de 108 millions d'euros en 2009 au sein du CNFPT (avec 326 millions d'euros de fonds propres), qui n'a pas été consommé pour la formation professionnelle des agents. Une partie des ces fonds a servi à des recrutements supplémentaires de permanents pour le CNFPT et surtout à l'acquisition d'un ensemble immobilier au centre de Paris ; c'est le rachat du siège de l'Unedic pour 66,5 millions d'euros. Mr ROSSINOT, prédécesseur de Mr DELUGA à la Présidence du CNFPT entre 2002 et 2008, est responsable de cette dérive. Même après ces opérations, le CNFPT, tout en prélevant moins sur les budgets des collectivités territoriales pendant 2 ans, par la baisse de 10 % de la cotisation, disposera encore d'une trésorerie excédentaire pour assurer la poursuite de la prise en charge de la formation professionnelle des agents. Est-il d'ailleurs normal que cet organisme capitalise tant d'excédents de trésorerie, dont l'origine est un prélèvement indirect sur les impôts locaux des ménages ?. L'amendement n° 35 adopté par le Sénat, dans sa séance du 23/06/2011, s'inscrit donc dans un esprit de saine gestion des fonds de la collectivité.

Une fois de plus, votre posture idéologique, confirme votre manque de clairvoyance sur la dérive des dépenses de fonctionnement et votre absence de volonté à opérer des arbitrages pour ne pas gaspiller la recette fiscale locale.

Nous disposons de réelles marges de manœuvre pour arbitrer des dépenses dans notre commune en faveur d'une prise en charge d'une partie des frais de formation professionnelle des agents de la mairie. **Je propose donc** une réduction de vos dépenses de « propagande » (publications et réceptions socialistes diverses) qui ont explosées de 139 % en 3 ans, passant de 59 284 euros au début de votre mandat à une prévision de 142 000 euros au budget 2011... **je dis bien 139 % !!...**  
**c'est un prélèvement de près de 50 euros sur chaque ménage illacais.**